

Législature 2020-2025

Délibération N° 895

Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 104'000.- TTC POUR LA MISE EN PLACE D'UN AUDIT DU PARC IMMOBILIER COMMUNAL POUR LA RENOVATION ET MISE AUX NORMES

Vu la nécessité de se doter d'un instrument de pilotage pour l'entretien du parc immobilier communal,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission constructions et équipements (CCE) du 23.03.2021,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 30.03.2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents,

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 104'000.- TTC destiné à la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et mise aux normes.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 0290.650.52900.004 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 104'000.- TTC au moyen de 5 annuités dès la réalisation, estimée à 2021.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA